

## COMMUNE DE QUINTENAS

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2021

La séance ordinaire est ouverte à 19h00 sous la présidence de Madame Sylvette DAVID, Maire. Suite à la démission successive de conseillers municipaux, il n'a pas été possible de convoquer dans les délais requis le conseiller désigné.

Présents : Sylvette David, Bernard Penel, Nathalie Dufaud, Nicolas Carrot, Karine Fourel, Vincent Delolme, Pierre Guirronnet, Roland Maniouloux, Elisabeth Deygas, Eric Chalaye, Sonia Arnaudon, Bénédicte Pion, Mathieu Fereyre, Laure Burellier, Charlène Fanget, Elodie Beraud, Emilien Glandut

Absent excusé : Antonino Wernimont

Absente : Nathalie Chaize (nouvellement proclamée élue, le délai de convocation n'a pu être respecté)

Nomination d'un secrétaire de séance : Laure Burellier

Le procès-verbal du 30 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

#### **Demande d'aide à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des arrêts de cars sur le territoire de la commune**

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs. A l'unanimité, le conseil municipal, accepte la pose d'un abri voyageurs à l'arrêt *Chizaret Est*, à l'arrêt *Chizaret Ouest*, à l'arrêt *Le Pontet*, à l'arrêt *La Terrasse*, à l'arrêt *Brézenaud* et autorise le Maire à déposer les demandes de subventions afférentes à ce dossier.

#### **Demandes de subventions pour démolition et construction du local Garderie**

Notre commune accueille environ 200 enfants répartis sur les deux écoles.

La gestion de la garderie et de la cantine est faite par la commune ainsi que la mise à disposition et l'entretien des locaux.

Jusqu'en 2016 la cantine et la garderie étaient dans les mêmes locaux préfabriqués.

En 2016 la commune a construit un bâtiment pour la cantine adapté de par sa taille, son accessibilité et aux normes.

La commune a pour projet de remplacer le local Garderie resté dans les locaux préfabriqués qu'il faut démolir, ces locaux étant pourvus d'amiante, non conformes à la sécurité incendie et électrique et consommateurs d'énergie. Il convient de construire un nouveau bâtiment plus accessible et neuf, permettant de réguler la consommation énergétique.

Ce nouveau local assurera un accueil qualitatif et la sécurité des enfants pendant les temps périscolaires et les vacances.

Le montant du projet est estimé à 400 000 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite des subventions auprès de l'État, de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de l'Ardèche.

#### **Demandes de subventions pour rénovation des toitures Maison des Fromages, cure et lavoir, et réhabilitation des murs du lavoir.**

Madame le Maire expose le défaut d'entretien du patrimoine bâti de la commune. Plusieurs toitures sont endommagées et ne protègent plus efficacement les charpentes qui commencent à se dégrader.

En conséquence, il devient urgent :

- de remplacer prioritairement les toitures des bâtiments suivants : Maison des Fromages, cure, lavoir. En outre, après diagnostic effectué par des prestataires agréés, il s'avère que la toiture de la Maison des Fromages contient de l'amiante.
- de réhabiliter les murs du lavoir car ceux-ci ont été très abîmés par la végétation qui n'a pas été maîtrisée.

Le conseil municipal sollicite des subventions auprès de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche. Unanimité.

### **Demandes de subventions pour la rénovation de la toiture de l'église et la réhabilitation du clocher**

Madame le Maire expose le danger que représente l'état de certains éléments de l'église. Il est nécessaire de procéder à la rénovation de la toiture de la chapelle des Pénitents, différée à de multiples reprises, dont l'état est de plus en plus inquiétant, ainsi que la nécessité d'intervenir pour la sécurité du clocher. Les installations électriques sont dangereuses, il n'y a pas de paratonnerre et l'accès des pigeons met en péril le mécanisme des cloches. A l'unanimité, le conseil municipal sollicite des subventions auprès de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche.

### **Demandes de subventions pour l'amélioration énergétique de l'école**

Suite à la rencontre des élus avec le SDE07 concernant le volet énergétique du projet de construction de la nouvelle garderie, il ressort qu'il serait judicieux d'envisager une mutualisation du mode de chauffage avec celui de l'école publique implantée sur le même site.

Madame le Maire expose la nécessité de procéder au préalable à l'amélioration énergétique de l'école ce qui permettrait une économie significative sur le chauffage et apporterait un meilleur confort thermique notamment en période de fortes chaleurs. Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite des subventions auprès de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche.

### **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2019**

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Ce rapport, mis à disposition du public, doit être approuvé dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Unanimité.

### **Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet (inférieur ou égal à 10 % et sans impact sur affiliation CNRACL)**

Madame le Maire informe l'assemblée de la réorganisation indispensable du service administratif dont l'effectif a été considérablement diminué depuis 2016.

Compte tenu de la réorganisation des tâches envisagée pour le personnel administratif il convient de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe créé par la délibération portant le numéro D2018-09-03 du 24/09/2018, en date du 01/10/2018.

En conséquence, Madame le Maire propose à l'assemblée de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi en question à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 de la façon suivante :

- Ancienne durée hebdomadaire : 32 heures
- Nouvelle durée hebdomadaire : 35 heures

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de Madame le Maire.

### **Recrutement d'un agent contractuel d'animation à temps non complet**

Pour faire suite au départ d'un agent d'animation, il convient de procéder à un nouveau recrutement sur la même base.

### **Recrutement d'un agent contractuel d'administratif à temps non complet**

Les services administratifs font face à une charge de travail importante et doivent revoir leur organisation. Pendant une période de 3 mois, Madame le Maire propose que les heures effectuées par l'agent administratif chargé de l'Agence Postale soient exécutées en mairie.

Il convient alors de procéder à un recrutement afin d'assurer le remplacement de cet agent à l'Agence Postale.

### **Révision exceptionnelle des redevances d'occupation temporaire du domaine public**

Madame le Maire rappelle la délibération D 2020-06-18 en date du 29 juin 2020 qui accordait une remise de 50 % sur les redevances d'occupation temporaire du domaine public pour les commerces sédentaires et ambulants présents sur la commune.

Vu les difficultés économiques et les limitations d'exercice de leur activité qui se sont prolongées sur l'ensemble de l'année 2020, Madame le Maire propose une exonération totale des redevances d'occupation temporaire pour les mêmes bénéficiaires pour l'année 2020. Unanimité.

### **Règlement et mode de calcul du versement des subventions aux associations**

Le Conseil Municipal de Quintenas entend poursuivre et renforcer le rôle des associations sur la commune en valorisant leur activité en matière de cohésion sociale, d'animation et de participation à la vie communale, ainsi que l'accompagnement éducatif en faveur des jeunes dans les domaines culturel et sportif.

Un nouveau règlement pour l'attribution des subventions, en annexe de cette délibération, sera applicable aux associations à compter du 1er janvier 2021. Celui-ci pourra être révisé par un vote du Conseil Municipal sur proposition de la commission en charge des associations ou sur demande écrite émanant d'une association.

Le montant de la subvention de chaque association sera calculé à partir des renseignements fournis et selon le mode de calcul précisé en annexe 1 du règlement.

Lors de la demande de subvention, chaque association fournira l'ensemble des justificatifs demandés pour la constitution du dossier. À défaut, la subvention sera gelée. A l'unanimité, le conseil municipal, accepte ce nouveau règlement pour l'attribution des subventions aux associations.

### **Subvention exceptionnelle pour l'organisation du Congrès Départemental des Sapeurs-Pompiers 2021**

Le 26 juin 2021, les sapeurs-pompiers de la commune organisent le congrès Départemental des sapeurs-pompiers de l'Ardèche. Afin de soutenir financièrement cette manifestation d'une grande ampleur, la commission Associations propose au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association organisatrice pour un montant de 2 000 €. Unanimité.

### **Points Divers :**

- Annonay Rhône Agglo sollicite un référent pour représenter la commune en commission « mobilité ».
- Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un calendrier de vaccination a été envoyé par la préfecture.
- Les ERP doivent être équipés de défibrillateurs. Chaque année le seuil du nombre de personnes accueillies dans l'ERP et exigeant la présence d'un défibrillateur baisse. La salle polyvalente Louis-Vincent aurait dû en être équipée au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il convient donc de faire installer rapidement un appareil. D'autre part l'école publique est à la limite du nombre exigeant cette installation. Pour anticiper tout dépassement dans le courant de l'année, il convient d'acquérir un appareil également pour l'école Marie Misery.
- Diagnostic Radon : le devis a été validé avec le même prestataire que le diagnostic précédent (2008). Les capteurs vont être posés courant janvier 2021 pour 2 mois au minimum.
- Le renforcement du réseau d'eau quartiers Barrouys-La Terrasse est impératif. Un travail de concertation avec le Syndicat Cance-Doux a débuté.
- Il est fait part de l'acquisition d'un véhicule fermé et d'occasion pour la voirie.
- Le stationnement place de l'Église le jeudi sera prochainement règlementé par une interdiction de stationner.
- Une subvention de compensation sera versée à la Bibliothèque suite à la décision communautaire d'appliquer la gratuité à la lecture publique.

- Des référents de quartier ont été désignés : leurs coordonnées sont sur le site internet de la commune.
- Madame le Maire ouvre un débat concernant l'installation future des antennes 5G.
- Le conseil remercie Madame Dumonteil pour le don du tableau qu'elle a fait à la commune.

### **Questions Diverses :**

- Le traitement des restes à la cantine doit être étudié avec le prestataire.
- Il est fait état de la prolifération des chats dans le quartier des Pillats. La commune va se rapprocher d'une association spécialisée.
- Des problèmes de circulation à Longetane et chemin de la Bardoine ont été signalés. Une concertation avec les riverains sera proposée prochainement.

Fin de séance : 22 h 22